

CHAPITRE 4 : DEPLACEMENTS

I. Ce que dit le SCoT

Le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT s'est axé sur les objectifs majeurs suivants :

1. optimiser les réseaux routiers en place,
2. développer les modes de transports alternatifs,
3. accompagner la réalisation des grands projets régionaux et nationaux

Ainsi le document d'orientations générales indique comme objectif d'adapter les modes de transports aux nouvelles réalités des déplacements sur le Cambrésis.

Ne seront repris ici que les éléments concernant l'intercommunalité et les infrastructures présentes sur le territoire.

Premièrement, dans le cadre de l'optimisation du réseau de transport collectif et l'intermodalité, la création d'une ligne de transport en commun à Haut Niveau de Service (LHNS) est mise en exergue dans le SCOT du Cambrésis. L'objectif est de créer à moyen terme une LHNS entre Cambrai, Caudry, Caudry et Solesmes sur l'axe le plus fréquenté du réseau Arc-en-ciel du Département.



Deuxièmement, le Cambrésis dispose d'un réseau de cheminement doux important qu'il convient de préserver et de mailler. Les futurs aménagements doivent veiller au développement des déplacements doux pour tous, y compris pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Les documents d'urbanisme locaux doivent, en référence au plan climat :

- assurer l'accessibilité de leurs équipements par des voies cyclables et piétonnières sécurisées (ex : chemin pour accéder à l'école) (équipements sportifs, scolaires,...)
- Identifier et inscrire, si elle n'existe pas et si cela est possible, la réalisation d'une liaison douce sécurisée entre chaque ville ou village directement mitoyen,
- participer au maillage des cheminements non connectés traversant sur la commune, tant au sein de l'arrondissement que vers les territoires voisins,
- intégrer le tracé des Véloroutes Voies Vertes inscrite au schéma régional des transports qui traverse l'arrondissement lorsque son tracé précis sera défini.
- prévoir, au sein de toutes nouvelles opérations d'urbanisme à vocation d'habitat ou d'activité, la réalisation de cheminements doux permettant de se raccorder au réseau existant ou d'anticiper sur des connexions futures,
- fixer, pour toutes les opérations à vocation principale d'habitat collectif, la capacité des parcs à vélos sécurisés à créer.
- conserver l'emprise au sol des anciennes voies ferrées, pour une réaffectation future, tout en permettant des réaménagements actuels à vocation de déplacements doux.

II. Synthèse

SYNTHESE : Déplacements

- ✓ La commune est bien desservie par le réseau routier (D114, D85, D942, D43, D958 et la D955).
- ✓ Les axes départementaux sont confortés par un réseau de voies communales structurantes.
- ✓ La D942 est la route la plus fréquentée du territoire notamment par les poids lourds. Ils représentent entre 7 et 10% du trafic.
- ✓ L'intercommunalité est desservi par 6 lignes régulières de bus et compte 35 arrêts.
- ✓ Aucune gare n'est présente sur le territoire de la CCPS.
- ✓ De nombreux cheminements sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- ✓ Des migrations internes au Pays Solesmois qui se concentrent principalement sur le pôle Solesmes/Saint-Python.
- ✓ Des migrations externes importantes vers les principaux pôles situés à proximité de l'intercommunalité : Valenciennes, Cambrai, Le Cateau-Cambrésis, Caudry et Le Quesnoy.

Au regard du diagnostic établi et des prescriptions du SCoT du Cambrésis, les enjeux suivants se dégagent :

- **Favoriser les déplacements adaptés aux besoins du territoire.**
- **Développer les liens entre les deux vallées (Selle et Ecaillon).**
- **Intégrer les projets de déplacements modes doux (Véloroutes Voies Vertes, emprises des voies ferrées)**

1. La circulation routière

• La desserte à grande échelle

Le territoire bénéficie d'une bonne localisation à proximité de grands centres urbains. Ainsi, les départementales traversant le territoire permettent de relier les communes de l'intercommunalité aux principaux pôles que sont Valenciennes, Le Cateau, Cambrai et Le Quesnoy.

Les infrastructures permettant cette desserte sont la D114, D85, D942, D43, D958 et la D955.

• La desserte locale

Les axes départementaux sont confortés par un réseau de voies communales structurantes. Elles ont pour fonction d'assurer la liaison entre les axes de communication plus importants, ou de desserte locale pour organiser l'urbanisation au sein des quartiers.

• Trafics

Les données de comptages proviennent du conseil général du Nord en date de 2004 à 2010.

La portion de la départementale 958 reliant Solesmes et Valenciennes est la voie la plus fréquentée du territoire avec une moyenne journalière jours ouvrables (MJO) d'environ 9 000 véhicules. La part des poids lourds varie de 7.49 % à 10.25 % selon la localisation et la date des comptages effectués.

Les axes de communications connaissant un trafic les plus importants sont ensuite :

- la D942 en direction de Cambrai avec une MJO de 3 721 véhicules,
- la D955 passant par Saulzoir, Montrécourt, Haussey et Saint-Python et Solesmes avec une MJO de 3 864 véhicules dont 6.9 % de poids lourds.

A noter que les comptages effectués sur Solesmes font apparaître une part des poids lourds au sein du trafic totale supérieur au reste de l'intercommunalité.

Cette concentration des poids lourds s'explique en particulier par la présence d'industries importantes.

A partir des comptages effectués sur les routes traversant l'intercommunalité, la D109 en direction de Le Quesnoy apparaît comme la départementale la moins fréquentée.

• Accidentologie

Entre 2008 et 2012, 11 accidents dont 4 mortels (2 en 2010 et 2 en 2011) sont comptabilisés dans toutes RD et communes confondues. Sur ces 11 accidents, 5 impliquent des deux-roues motorisés.

- 4 tués, 15 Blessés Hospitalisés et 3 Blessés non Hospitalisés sont dénombrés.

Les RD 942 et 958 sont les axes les plus accidentogènes avec 5 accidents sur chaque routes.

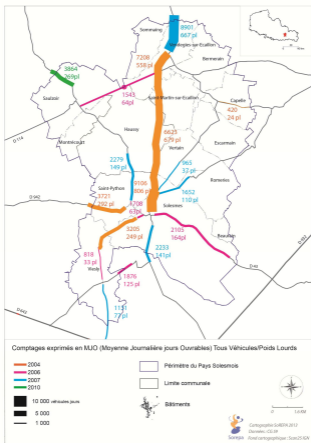


Figure 98 : Le trafic des principaux axes de communication de l'intercommunalité (Source : CG59)

2. Les transports en commun

• La circulation en Bus

Le territoire est situé dans le périmètre n°3 du réseau Arc-en-ciel. Il est desservi par 6 lignes régulières et compte 35 arrêts :

- La ligne 303 Caudry/Famars
- La ligne 335 Le Cateau/Solesmes
- La ligne 302 Solesmes/Cambrai
- La ligne 332 Haussy/Cambrai
- La ligne 303 Caudry/Famars
- La ligne 333 Solesmes/Famars



Figure 09 : Le réseau bus Arc-en-ciel sur le territoire (périmètre 3)

La partie Sud est quant à elle au sein du périmètre n°4 du réseau Arc-en-ciel avec 1 ligne comptant 2 arrêts :

- La ligne 422 Solesmes/Le Quesnoy



Figure 70 : Le réseau bus Arc-en-ciel sur le territoire (périmètre 4)

A noter que Beaurain est la seule commune qui n'est pas desservie par le réseau de bus.

- **La circulation ferroviaire**

Aucune gare n'est présente sur le territoire de la CCPS. Cependant, le Cambrésis dispose d'un réseau ferroviaire de desserte secondaire de ses villes (Caudry, Le-Cateau, Cambrai) et à sa porte, de Valenciennes. La desserte des gares existantes est assurée aux heures de pointes scolaires/embauches grâce au réseau départemental Arc-en-ciel.

- **Les circulations douces**

D'après le Conseil Général 59, de nombreux cheminements sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). La carte suivante présente les différents cheminements parcourant le territoire.

En ce qui concerne les pistes cyclables, le département procède à l'aménagement de nouveaux itinéraires grâce au schéma cyclable départemental de 5 ans. Des projets sont en cours en Pays solesmois pour les années à venir.

Il apparaît que le réseau identifié par le PDIPR ne présente pas de lien entre les deux vallées qui parcourent le territoire cette action pourra être matérialisée par le cheminement programmé entre Beaurain, Romeries et Vertain.

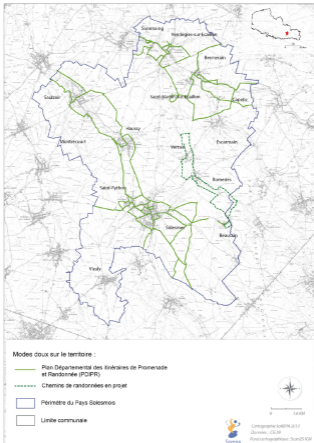


Figure 71 : Localisation des éléments du PDPR

3. Poids des déplacements Domicile-travail

L'analyse des migrations pendulaires permet de mettre en exergue deux principaux phénomènes :

Tout d'abord des migrations internes au Pays Solesmois qui se concentrent principalement sur le pôle Solesmes/Saint-Python. Il est possible d'observer que 33.2 % des actifs de Solesmes travaillent et résident sur la commune. Contrairement à cette situation, les actifs des communes situées au nord sont moins nombreux à travailler dans la commune de résidence.

Deuxièmement, des migrations externes importantes vers les principaux pôles situés à proximité de l'intercommunalité : Valenciennes, Cambrai, Le Cateau-Cambrésis, Caudry et Le Quesnoy.

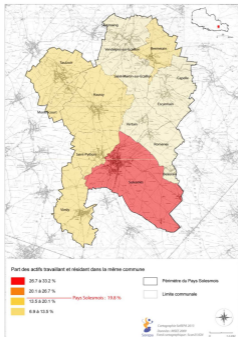


Figure 72 : Les migrations pendulaires

Les déplacements réalisés par les individus sont principalement dus aux déplacements domicile-travail. Bien que l'utilisation des transports en commun a progressé entre 1999 et 2007 au détriment des déplacements en voiture, celle-ci reste néanmoins de loin le mode de transport le plus utilisé puisqu'en 2007, 70 % des actifs sur le territoire nationale vont travailler en voiture.

On observe également l'importance de la motorisation des ménages sur le territoire. En effet, 80,6 % des ménages de l'intercommunalité ont au moins une voiture. Ce chiffre est supérieur à celui de la région (78,4%).

Ce chiffre est également bien plus important sur les communes allant de 87.1 % à 90.3%.